PRODUIT :

Code Article :	**00089502**
Désignation Commerciale :	**Chairs d'escargots de Bourgogne IQF BG FDG RESTAURATION SURG**
Marque :	FDG RESTAURATION
Gencod UV :	3268270895024
Poids Net :	500 g
DLC/DDM :	24 mois
DLC/DDM garantie :	16 mois
Rayon :	SURGELE
Etat :	SURGELE

DESCRIPTION :

Dénomination Légale :	Chairs d'escargots Helix pomatia, cuites, surgelées individuellement - Calibre Belle Grosseur , 90-120 pièces environ
Déclaration Ingrédients :	Chairs d'escargots Helix pomatia (**mollusque**), sel, épices, plantes aromatiques (dont **céleri**). *Les pourcentages des ingrédients sont indiqués à la mise en oeuvre / les informations en gras sont destinées aux personnes intolérantes ou allergiques.*
Allergènes dans le produit :	mollusque, céleri,

CONDITIONS DE CONSERVATION / UTILISATION ET TRACABILITE :

Conditions de conservation :	24 heures dans un réfrigérateur 3 jours dans le compartiment à glace du réfrigérateur Plusieurs mois à -18°C, de préférence jusqu'à la date indiquée. Ne jamais recongeler un produit décongelé
Instructions de préparation :	Sortez le nombre d'escargots souhaité du sachet et remettez-le au congélateur. Ces escargots sont déjà cuits et légèrement assaisonnés. Décongelez les escargots quelques secondes au micro-ondes ou dans un court bouillon. Utilisez ces escargots selon votre idée, au beurre, en cassolette ou en brochette.
Traçabilité :	Lot SS QQQ AA YY SS=site / QQQ= quantième / AA= année / YY= numéro d'ordre
Origine de l'ingrédient principal :	Chairs d'escargots origine UE et non-UE
Pays de transformation :	Conditionné en France
N° d'agréments sanitaires :	Site Vieille Brioude FR 43.262.002 CE Site Bassou FR 89.029.002 CE

CRITERES DE SECURITE :

Critères microbiologiques réglementaires :

	Cible	Tolérances
E.Coli	10 ufc/g	10 ufc/g
Staphylocoques coagulase +	100 ufc/g	1000 ufc/g
Salmonella	Non détecté / 25g	Non détecté / 25g
Listeria	Non détecté / 25g	100 ufc/g

Selon le réglement CE 2073/2005.

Les données mentionnées dans cette fiche technique sont établies en fonction des informations transmises par nos fournisseurs, des résultats d'analyses et de la règlementation en vigueur le jour de la validation de la fiche.
La mise à jour externe n'est pas assurée et seules restent valides les informations connues au jour de la validation de la fiche, au-delà de cette date les modifications de règlementations nouvelles ne sont pas de la responsabilité de l'entreprise.
La "désignation commerciale" correspond à une désignation marketing/de fantaisie du produit, et ne correspond aucunement à une dénomination de vente légale.

VALEURS NUTRITIONNELLES :

Valeurs Nutritionnelles moyennes	Valeurs pour 100 g	Valeurs à la portion (100 g)	AR* moyen par portion
ENERGIE	372 kJ	372 kJ	4 %
	88 kcal	88 kcal	
Matières grasses	1,2 g	1.2 g	2 %
dont acides gras saturés	0,3 g	0.3 g	2 %
Glucides	2,0 g	2.0 g	1 %
dont sucres	0,2 g	0.2 g	0 %
Fibres	0,6 g	0.6 g	
Protéines	17,0 g	17 g	34 %
Sel	1,3 g	1.3 g	22 %

**AR : Apport de référence pour un adulte type (8400 kJ / 2000 Kcal) Ces repères nutritionnels journaliers et les portions peuvent varier selon l'âge, le sexe, l'activité physique.*

Données indiquées à titre d'information, ne sauraient en aucun cas faire valeur de référence.

DECLARATION DE CONFORMITE :

OGM et dérivés d'OGM :	Conforme à la réglementation en vigueur
Métaux Lourds :	Conforme à la réglementation en vigueur
Pesticides :	Conforme à la réglementation en vigueur
Ionisation :	Produits et ingrédients non ionisés
Emballage :	Conforme à la réglementation européenne concernant l'aptitude au contact alimentaire
Informations complémentaires :	/

Les données mentionnées dans cette fiche technique sont établies en fonction des informations transmises par nos fournisseurs, des résultats d'analyses et de la règlementation en vigueur le jour de la validation de la fiche.
La mise à jour externe n'est pas assurée et seules restent valides les informations connues au jour de la validation de la fiche, au-delà de cette date les modifications de règlementations nouvelles ne sont pas de la responsabilité de l'entreprise.
La "désignation commerciale" correspond à une désignation marketing/de fantaisie du produit, et ne correspond aucunement à une dénomination de vente légale.